

Le Conseil fédéral met l'accent sur l'intégration professionnelle

jeudi 16 février 2017

[Actualité dans la politique](#)

Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui un message équilibré sur le développement continu de l'AI. Ce dernier se focalise sur l'insertion professionnelle des jeunes et souhaite éviter d'autres mesures économiques.

Bien que le développement continu de l'AI ne parvienne pas à convaincre dans tous ses aspects, l'orientation donnée est néanmoins juste: le projet pose en mettant le curseur sur le haut potentiel d'insertion professionnelle des jeunes ayant des handicaps. Leur potentiel est en effet encore largement sous-exploité.

Contrôle d'efficacité pour ces mesures d'insertion

Il est important d'avoir un véritable contrôle d'efficacité de ces mesures d'insertion. «Qu'arrive-t-il aux personnes handicapées à l'issue d'une mesure d'insertion? Ont-elles toujours un job deux mois après? Aboutissent-elles à l'aide sociale? Faute de chiffres fiables, ces questions, parmi d'autres interrogations centrales, ne trouvent jusqu'ici pas de réponses. «L'AI ne doit pas considérer le recul du nombre de rentes comme le seul critère de réussite», estime Pascale Bruderer Wyss, Conseillère aux Etats et présidente d'Inclusion Handicap. Il est réjouissant et cohérent de la part du Conseil fédéral de reconnaître l'inutilité de mesures d'économie supplémentaires.

Insertion professionnelle: effets surévalués

Le système de rentes linéaire proposé par le Conseil fédéral n'y parviendra que partiellement à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Le Conseil fédéral prévoit au moins de maintenir l'octroi d'une rente AI entière à partir d'un taux d'invalidité de 70%. Il faut en outre saluer l'intention de n'appliquer le nouveau système en grande partie qu'aux nouveaux bénéficiaires de rentes. En revanche, avec le système de rentes linéaire, une personne qui présente un taux d'invalidité de 62%, n'aura plus droit à une rente de trois-quarts. Au lieu de toucher 1'763 francs au maximum par mois comme auparavant, elle ne percevrait désormais 1'457 francs au maximum par mois.

Une possibilité de travailler à temps partiel

Afin de pouvoir compenser la perte financière, les personnes concernées sont censées travailler à temps partiel en fonction de leur capacité de travail. Or selon P. Bruderer Wyss, «pour leur permettre de trouver un emploi, il faudrait améliorer dra-

stiquement leur accès au marché du travail. La réalité actuelle du terrain montre cependant que rien ne sera possible sans l'engagement renforcé des employeurs»

Conférence en faveur de l'intégration sur le marché du travail

Les employeurs doivent impérativement faire preuve de plus d'engagement afin de promouvoir l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Il est contrariant que ceux dont émane la volonté de réduire les prestations de l'AI et qui sont contre toute responsabilité auraient, les clés en main pour intégrer les personnes concernées dans le marché du travail. La «Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail», lancée en janvier, constitue une première étape vers des avancées dans ce domaine. Des mesures concrètes seront adoptées d'ici décembre. La Société SEP est représentée par Inclusion Handicap qui participera activement à ce processus, qui fait suite à un postulat de P. Bruderer Wyss.

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, 1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch